SERCE
Les entreprises de la transition énergétique et numérique

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 19 novembre 2026

Près de 25 000 embauches : les entreprises du SERCE sur une dynamique de recrutement positive

Levier de souveraineté énergétique, de compétitivité et de décarbonation, l'électrification des usages est au cœur des priorités publiques. Les entreprises du SERCE la mettent en œuvre au quotidien, sur tout le territoire, et recrutent pour y répondre : près de 25 000 embauches en 2025, des effectifs en hausse de 2,6 % et près d'un contrat sur quatre signé en apprentissage. Alors que le taux de chômage des 15-24 ans atteint 21 % au troisième trimestre 2026[1], la profession propose des perspectives concrètes dans des métiers techniques, durables et non délocalisables. Pour prolonger cette dynamique, le SERCE appelle à stabiliser les mesures en faveur de l'électrification et de l'apprentissage.

Près d'un contrat sur quatre en apprentissage : former et recruter dans tous les territoires

Le 26 mai 2026, lors de la signature à l'Élysée des pactes de l'équipe de France de l'électrification, le SERCE s'est engagé sur au moins **15 000 recrutements par an, dont 3 000 apprentis**, sur la période 2026-2030, sous réserve du respect des trajectoires d'électrification.

Le bilan social 2025 du SERCE, publié en octobre 2026, témoigne d'une mobilisation déjà forte. **23 % des contrats signés sont des contrats d'apprentissage**, contre 9 % en 2015. La profession compte 9 700 apprentis, soit 7 % de ses effectifs. Leur nombre a presque doublé depuis 2018.

Cet engagement se poursuit tout au long des parcours professionnels, grâce au tutorat, au compagnonnage et à la formation continue. En 2025, **75,5 % des salariés ont suivi au moins une formation**, contre 41 % au niveau national, tous secteurs confondus. Les entreprises du SERCE y ont consacré près de 2,6 millions d'heures.

Ces parcours ouvrent sur des métiers techniques exercés au plus près des besoins locaux, dans les villes comme dans les territoires ruraux et périurbains. **Des emplois de proximité, non délocalisables et durables : 92 % des salariés de la profession sont ainsi en CDI.**

La voie professionnelle, premier vivier de recrutement

Avec **24 830 embauches et 3 450 emplois nets créés en 2025**, les entreprises du SERCE enregistrent une progression de leurs effectifs de **2,6 % sur un an**.

La voie professionnelle constitue leur premier vivier de recrutement : **57,5 % des contrats signés concernent des salariés de niveau baccalauréat à Bac+3**, dont 27 % au niveau baccalauréat, 20,5 % à Bac+2 et 10 % à Bac+3.

[1] Insee, données publiées le 10 novembre 2026.

Ces recrutements concernent presque exclusivement des métiers techniques. Ils répondent aux besoins d'électrification de l'industrie, des bâtiments tertiaires et des transports, ainsi qu'au développement et à la modernisation des réseaux électriques.

> « *Dans nos métiers, la voie professionnelle et l'apprentissage ouvrent de véritables perspectives d'évolution. Grâce à la formation continue et à la transmission des savoir-faire, chacun peut progresser et accéder à des responsabilités. 50 % des cadres actuels de notre profession ont commencé leur parcours sans avoir le statut de cadre. C'est la force de nos entreprises : faire des métiers techniques un ascenseur social, partout sur le territoire* », déclare ***Jean de Vauxclairs, président du SERCE.***

Consolider le cadre pour prolonger la dynamique

Pour soutenir durablement l'emploi et l'investissement, le SERCE appelle à **stabiliser dans le temps les mesures du plan d'électrification**, notamment dans l'industrie, les transports lourds, la mobilité individuelle, l'agriculture et le tertiaire.

Les entreprises du SERCE demandent également **l'adoption de la loi Transport**. L'enjeu est notamment **de mutualiser les coûts de raccordement** [article 2] : répartir les dépenses d'infrastructures communes entre plusieurs bénéficiaires, plutôt que de les faire supporter au seul premier porteur de projet. Ce partage des coûts doit faciliter le déploiement des infrastructures de recharge pour les poids lourds et accélérer l'électrification des transports et de l'industrie. Une mesure à fort potentiel pour l'accélération de l'électrification de nos territoires, essentielle à notre sécurité et souveraineté.

À propos du SERCE

Créé en 1922, le SERCE représente les entreprises de la transition énergétique et numérique (PME, ETI et grandes entreprises de la profession) réparties sur plus de 4000 sites en France. Elles emploient 140 000 salariés et représentent un chiffre d'affaires de 25,3 Mds€ en France (40 Mds€ à l'international). Elles interviennent dans les travaux et services liés aux installations industrielles et tertiaires, aux réseaux d'énergie électrique et aux systèmes d'information et de communication.

Membre de la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP) et de l'Union Française de l'Electricité (UFE), Membre fondateur de la FIERE (Filière Industrielle des Entreprises Réseaux d'Electricité) et de l'AIIRF (Alliance de l'Industrie et l'Ingénierie des Réseaux Ferroviaires) – Membre associé de la Fédération des Industries Electriques, Electroniques et Communication (FIEEC).

Contact Presse SERCE : Camille Briquet | briquet@droitdevant.fr | 07 64 49 95 76

Léa Truchetto | truchetto@droitdevant.fr | 06 03 18 42 67